

2016-03-23

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Informations réglementées diffusées par la Banque nationale de Belgique le 23 mars 2016 à 17h45 CET.

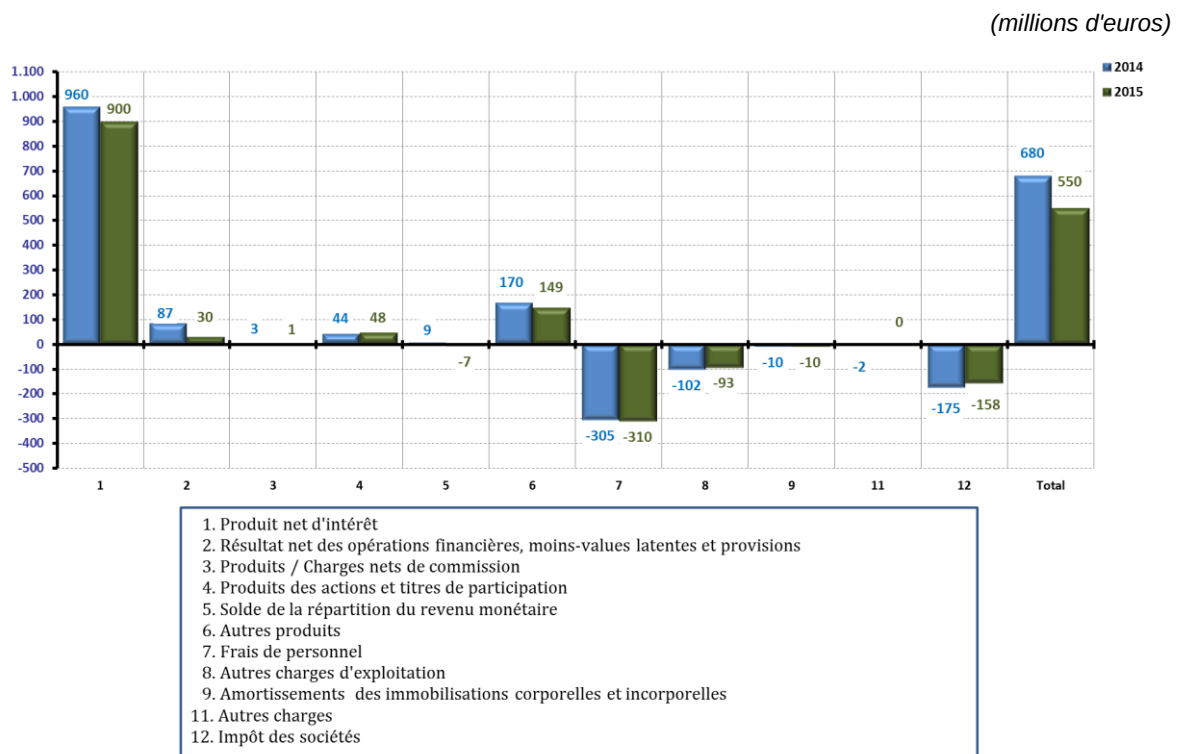
Résultat et répartition bénéficiaire relatifs à l'exercice 2015

Ce 23 mars 2016, le Conseil de régence de la Banque nationale de Belgique a approuvé les comptes annuels 2015, conformément à l'article 44 des statuts. Le réviseur d'entreprises a émis une opinion sans réserve sur les comptes annuels et a confirmé que les données comptables reprises dans le présent communiqué concordent avec les comptes annuels.

Les [comptes annuels](#) et le rapport de gestion sont disponibles sur le site internet de la Banque (www.nbb.be). La version papier sera disponible à partir du 12 avril 2016.

Résultat

La Banque a réalisé en 2015 un bénéfice net de € 550 millions d'euros en diminution de 130 millions d'euros, soit une baisse de 19 % par rapport à l'exercice antérieur. Les principaux facteurs qui expliquent cette baisse sont détaillés ci-dessous :



La réduction du bénéfice net trouve son origine essentiellement au niveau des rubriques « produit net d'intérêt » (-60 millions d'euros) et « résultat net des opérations financières, et moins-values latentes » (-57 millions d'euros).

Le produit net d'intérêt a diminué fortement sous l'influence de :

- la baisse des taux d'intérêt sur les portefeuilles propres en euros (-74 millions d'euros) ;
- la baisse du volume des portefeuilles de politique monétaire dont les programmes d'achat ont pris fin (-75 millions d'euros) ;

- la baisse des intérêts perçus sur les créances nettes liées à la répartition des billets de banque (-16 millions d'euros) ;
- la baisse du volume des crédits accordés aux établissements de crédit (-15 millions d'euros).

Cet effet a été partiellement compensé par :

- la hausse du volume des derniers programmes d'achat de titres de politique monétaire « *Expanded Asset Purchase Programme* » (+48 millions d'euros) et des portefeuilles propres (+14 millions d'euros) ;
- les produits d'intérêt sur les comptes courants et la facilité de dépôt résultant des taux d'intérêt négatifs qui ont entraîné une augmentation par rapport à l'exercice précédent (+54 millions d'euros).

Les gains réalisés en capital sur les titres en euros ont largement baissé, la détente des taux d'intérêt ayant été nettement moins importante qu'au cours de l'exercice antérieur (-56 millions d'euros).

Pour ce qui concerne les titres en dollars, la hausse des taux d'intérêt s'est traduite tant par une diminution des plus-values réalisées que par une augmentation des moins-values latentes (-15 millions d'euros).

En outre, la Banque a pu réaliser des gains de change plus importants (+14 millions d'euros), suite à l'appréciation du cours du dollar.

Le solde de la répartition du revenu monétaire est redevenu négatif étant donné la disparition des revenus exceptionnels enregistrés lors de l'exercice précédent (-23,8 millions d'euros).

La réduction des autres produits est essentiellement due aux produits exceptionnels relatifs au comprehensive assessment et à la vente de la succursale d'Anvers enregistrés en 2014 (-30,9 millions d'euros).

Répartition du bénéfice

Une estimation des risques quantifiables est à la base de la détermination du montant minimum des réserves de la Banque. Tous les risques financiers de la Banque sont quantifiés selon la méthodologie *value at risk / expected shortfall*, pour laquelle la Banque utilise des paramètres très prudents en matière de probabilités et d'horizons temporels.

L'estimation de la borne inférieure des risques fin 2015 aboutit à un montant de l'ordre de 5 milliards d'euros. L'*Expanded Asset Purchase Programme* entraîne une augmentation des risques qui pourrait mettre les résultats de la Banque sous pression. En conséquence, la Banque a décidé - comme lors de l'exercice 2014 - de mettre en réserve 50 % du bénéfice de l'exercice et de fixer de manière durable ce taux de mise en réserve dans la politique de mise en réserve et de dividende de la Banque, aussi longtemps que la période des mesures monétaires non conventionnelles perdure. L'estimation des risques sera réévaluée chaque année. Sur base de cette estimation, le Conseil de régence peut décider d'un autre taux de mise en réserve.

C'est ainsi, qu'un montant de 275,1 millions d'euros a été affecté à la réserve disponible. Suite à la répartition bénéficiaire, les coussins de sécurité de la Banque s'élèvent à 5,2 milliards d'euros. En outre, le résultat courant est le premier coussin de sécurité pour couvrir les pertes.

La politique de dividende est inchangée. Il en résulte un dividende brut de 135,41 euros par action. Cette diminution de 6,6 % par rapport à l'exercice 2014 s'explique par la baisse du produit des placements statutaires et la hausse du taux moyen d'imposition.

Le solde du bénéfice de l'exercice est attribué à l'État conformément à la loi organique. Pour 2015, il s'élève à 220,9 millions d'euros.

Le dividende sera payable le quatrième jour ouvrable bancaire suivant l'assemblée générale des actionnaires, qui aura lieu le 17 mai 2016. À cette date, il sera versé automatiquement aux détenteurs d'actions dématérialisées et d'actions nominatives.